

Conseil Communal de Hautemorges

Commission énergie et développement durable

Apples, le 5 mars 2025

RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC ENERGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR LE PRÉAVIS NO 03-2025: Demande d'un crédit de CHF 50'000.- pour étudier le potentiel photovoltaïque communal et les opportunités de communautés électriques locales

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission, composée de Mesdames Francine Jeanprêtre et Cornelia Grandjean, et de Messieurs Stéphane Barbey, Basil Viquerat et Christian Félix s'est réunie le mardi 4 mars 2025 en présence de Madame Marie-Christine Gilliéron, Syndique et Monsieur Claude-Alain Caviglioli, Municipal, afin d'examiner le préavis susmentionné.

En novembre 2021, la Municipalité a présenté son plan de législature, dont l'un des axes était "encourager la production d'énergies renouvelables et favoriser la transition énergétique". Le présent préavis s'inscrit pleinement dans cette démarche, ainsi que, selon les explications du municipal, dans le cadre de la planification énergétique territoriale (PET), qui sera présentée au Conseil communal le 24 mars 2025.

L'objectif de l'étude est d'optimiser l'utilisation de l'énergie photovoltaïque (PV) en évaluant le potentiel des bâtiments communaux et en créant une communauté électrique locale (CEL), ou des regroupements pour la consommation propre virtuelle (RCPv), afin de consommer le surplus d'énergie produit sur d'autres sites de la commune. L'élargissement de ces structures aux résidents de la commune sera également envisagée.

Parallèlement, la Municipalité souhaite soutenir la transition énergétique des propriétaires privés en facilitant l'installation de panneaux photovoltaïques, en leur offrant un soutien technique, administratif et logistique pour leur investissement.

La commission soutient la volonté de la Municipalité de développer la production et la consommation d'énergie renouvelable pour ses propres besoins. La commission recommande en outre que ces études débouchent sur des réalisations concrètes dans un avenir proche. La nouvelle loi sur l'électricité (juin 2024) et son ordonnance (novembre 2024) offrant de nouvelles opportunités pour promouvoir l'autoconsommation à l'échelle locale, il nous semble utile d'en évaluer la pertinence pour la commune et ses résidents.

Pour ces raisons, la commission ad-hoc énergie et développement durable soutient à l'unanimité le préavis tel que présenté et vous propose en conséquence:

- d'autoriser la Municipalité à lancer l'étude pour analyser le potentiel photovoltaïque communal et l'étude d'opportunités de communautés électriques locales pour CHF 50'000.-
- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 50'000.-
- de financer ce montant par la trésorerie courante ou par un emprunt aux meilleures conditions

Pour la commission ad hoc énergie et développement durable

Le président

Stéphane Barbey

Le rapporteur

Christian Félix